

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 26 mars 2012



### CONSEIL DU 26 MARS

✓ **Intérêt communautaire pour l'Historial Jeanne d'Arc**  
(cf dossier de presse joint)

✓ **Pôle CREA Seine-Eure : désignation des membres des commissions**

Le pôle métropolitain CREA Seine-Eure, le 3<sup>e</sup> de France, a été créé le 29 février 2012. Il permettra à la CREA et à la CASE de coopérer autour de projets utiles pour leurs habitants dans 3 domaines principaux :

- le développement économique (biotechnologies, santé, cosmétique, logistique, action de promotion et de prospection économique, valorisation des pôles d'excellence...)
- tourisme (création et gestion de produits, équipements touristiques valorisant le patrimoine naturel, historique et culturel autour de l'Axe Seine)
- transports en commun (études visant l'amélioration des dessertes entre les deux territoires)

Trois commissions, pour chacun de ces thèmes, seront mises en place. Il s'agit aujourd'hui de désigner les élus du pôle qui siègeront dans chacune de ces commissions afin de faire avancer les dossiers. Voici la liste proposée :

**1<sup>ère</sup> Commission (développement économique) :** A. OVIDE, D. GAMBIER, S. DESCHAMPS, D. RANDON, E. JEANDET-MENGUAL, B. ANQUETIN, P. MELIAND, D. BOURGOIS, H. KLEIN, M. BOVIN, G. SOUCASSE, G. DUCABLE.

**2<sup>ème</sup> Commission (Tourisme) :** G. PESSIOT, J. DURAME, M. TAILLANDIER, N. BASSELET, M. DIALLO, M. LEMARIE, D. CHARTIER, Th. FOUCAUD, E. HEBERT, M. SOKOLOWSKI, H. SAINT, N. MAINE

**3<sup>ème</sup> Commission (Transports en commun) :** D. MERABET, B. CATTI, A. ROUSSEL, Ph. SCHAPMAN, P. CANU, D. CHOISSET, A. DELESTRE, P. LE COUSIN, P. BAUD, D. DUVAL, F. MEYER, P. MAGOAROU.

## ✓ Les perspectives de la CREA en matière de logements



Il est proposé d'adopter le nouveau Programme local de l'habitat (PLH) de la CREA pour la période 2012-2017. Ce projet a été envoyé pour avis aux 70 Communes.

### Les grandes orientations du programme 2012-2017 :

Le programme est ambitieux : son budget s'élève à 60,5 millions d'euros, avec en priorité :

- Des logements neufs, divers et bien répartis sur le territoire

La CREA a défini un objectif de production de logements ambitieux : 3000 logements neufs par an (18 000 sur 6 ans). Ces réalisations seront réparties de façon équilibrée sur le territoire, en tenant compte des pôles d'emploi et de la desserte en transports en commun.

- Améliorer l'attractivité globale des logements

Réhabiliter les logements anciens dégradés, renforcer la performance thermique des logements notamment sociaux... font partie des objectifs de la CREA

- Répondre à l'ensemble des besoins

Développer une offre nouvelle en logement social et poursuivre le financement du logement social et très social, en soutenant la réalisation de 900 logements ; favoriser l'accession à la propriété pour tous en développant une offre de logements neufs en accession sociale et en accession à coûts maîtrisés ; lutter contre l'habitat indigne et poursuivre la construction de logements sociaux pour étudiants.

- Prendre en compte les besoins inhérents au vieillissement de la population et des besoins liés au handicap, à la perte d'autonomie et à l'accueil des gens du voyage.

### Le programme d'actions

Pour répondre à ces orientations, la CREA développe un programme d'actions et donne la priorité :

- à la réalisation de logements sociaux et très sociaux bien répartis dans l'ensemble des communes
- aux interventions en matière foncière pour les opérations de régénération urbaine
- à l'amélioration et à la réhabilitation des logements du parc social et privés en favorisant les économies d'énergie

Cette démarche sera menée en étroite collaboration avec les Communes et en associant les opérateurs du secteur.

## ✓ Service commun voirie pour les 45 Communes de moins de 4500 habitants

Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention entre la CREA et les 45 « petites » Communes du territoire, permettant la mise en place d'un service commun voirie. Ce service composé d'agents de la CREA, des trois services de la direction voirie (travaux neufs, exploitation, administration) sera mis à disposition des Communes pour les assister dans leurs travaux et favoriser une mutualisation des moyens pour faire des économies. Les Communes feront appel à ce service quand elles le souhaitent.

Ce service permettra aux « petites » Communes de bénéficier de l'expertise de la CREA pour différentes missions : remise en état d'une voirie existante, création ou requalification d'une voirie, places de mairie, parkings... Son intervention pourra aller d'une simple mission d'assistance (expertise ponctuelle) à une prise en charge générale.



## ✓ Les perspectives de la CREA pour le tourisme

Les actions de la CREA en matière touristique se déclinent autour de trois thèmes principaux :

- un tourisme urbain, patrimonial et culturel : musées, manifestations culturelles, tourisme industriel, tourisme d'affaire, route des abbayes...
- un tourisme nature et loisirs : parc régional des boucles de la Seine Normande, chemins de randonnées, camping, massifs forestiers, base de loisirs, golf, route des fruits, panoramas...
- un tourisme fluvio-maritime, avec 100 km de Seine et les différents plans d'eau : port de plaisance, navettes et croisières fluviales et maritimes (plus de 36 000 passagers).

L'objectif est d'accroître les retombées économiques de la fréquentation touristique pour renforcer la promotion et la valorisation de l'image du territoire et développer un tourisme pour tous. Pour cela, plusieurs actions seront menées :

- renforcer la présence sur le territoire de sites d'information touristique
- accroître la notoriété de la destination et son attractivité grâce à un plan marketing
- soutenir la création d'une filière « tourisme d'affaires »
- mieux répartir l'hébergement touristique varié (auberge de jeunesse, port de plaisance, campings, chambres d'hôtes, gîtes, hôtels, aires d'accueil et de services pour camping cars...)
- mettre en place un programme dans le cadre du label ville et pays d'art et d'histoire pour sensibiliser les habitants et initier le jeune public au patrimoine
- valoriser son patrimoine naturel de manière raisonnée, en développant une offre de loisirs à vélo
- la CREA visera à améliorer l'offre de plaisance, à mi-chemin entre le Havre et Paris, en favorisant une offre de croisières au départ de Rouen

- participer à l'accueil et à l'organisation de manifestations assurant le rayonnement touristique

### ✓ **Reconnaissance de l'intérêt communautaire pour les aires de camping-cars**

En novembre 2011, la CREA a repris en gestion les aires de campings cars qui étaient déjà d'intérêt communautaire dans les EPCI qui ont fusionné. C'était le cas pour celles de Jumièges, le Mesnil sous Jumièges, Oissel, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Elbeuf. En lien avec la politique touristique de la CREA adoptée ce même jour, il est décidé de déclarer d'intérêt communautaire les aires d'accueil et de services pour camping cars qui contribuent au développement touristique de la CREA. C'est le cas de l'aire de service qui sera créée sur la commune de Bardouville. D'autres sites pourront être identifiés et seront susceptibles d'être reconnus d'intérêt communautaire.

### ✓ **Subvention à l'ALCM volley-ball et le SPO Rouen**

Il est proposé d'attribuer deux subventions à deux clubs pour l'année 2012 :

- une subvention de 150 000 euros pour l'ALCM Volley ball de Canteleu-Maromme pour son équipe première, qui évolue en tête du championnat de Nationale 1 et qui est d'ores et déjà qualifiée pour la montée en ligue B l'année prochaine
- une subvention de 200 000 euros au SPO Rouen Basket ball pour son équipe première évoluant en Pro B et la mise en œuvre d'une mission d'intérêt général.

### ✓ **Finances : maintien des taux, pas de fiscalité additionnelle pour les ménages**

En raison de la suppression de la taxe professionnelle, sont désormais transférés à la CREA le taux départemental de la taxe d'habitation et un taux sur le foncier non bâti. A cette fiscalité des ménages, qui résulte des décisions nationales, aurait pu s'ajouter une fiscalité additionnelle.

Afin de défendre le pouvoir d'achat des habitants, la CREA a décidé dans un contexte économique difficile de ne pas activer cette fiscalité additionnelle. Dans le même objectif, les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur le non bâti sont maintenus inchangés pour 2012 (8,35% et 2,60%, respectivement).

De plus, la réforme nationale a abouti au remplacement de la taxe professionnelle par une Cotisation Economique Territoriale (CET) composée d'une Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et d'une Cotisation Foncière Economique (CFE), dont la CREA doit fixer le taux. Pour 2012, la CREA a décidé de ne pas augmenter ce taux de CFE et de le maintenir à son niveau actuel (25,30%) qui est inférieur à la moyenne constatée dans les grandes agglomérations (28,68%).

## ✓ Finances : Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La CREA a décidé le 28 juin 2010 d'instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire et d'harmoniser le financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers. L'objectif est de converger vers un taux unique dès 2015 pour les Communes de l'ex-agglomération rouennaise et 2020 pour les communes des pôles de Duclair, du Trait-Yainville et d'Elbeuf.

Les Communes pour lesquelles le taux de TEOM augmente perçoivent une dotation compensatrice dans le cadre de la dotation de solidarité communautaire, qui leur permet si elles le souhaitent de diminuer d'autant leurs impôts. Le résultat est donc neutre. Pour les Communes où le taux diminue, c'est un gain fiscal net pour les contribuables.

### Contacts

Marie MAHIEU-RIVALS  
Attachée de presse de la CREA  
02 32 76 69 03 / 06 20 87 51 83  
marie.mahieu@la-crea.fr

Cathy PREVOST  
Assistante  
02 32 76 69 37  
cathy.prevost@la-crea.fr